

Le nouveau portail ACPR arrive bientôt !

La Banque de France déploie un **nouveau portail d'échange** entre l'ACPR et les établissements qu'elle supervise.

Dès l'automne 2024, vous pourrez **gérer depuis cette plateforme l'ensemble de vos demandes et échanges avec vos interlocuteurs** dans le cadre des contrôles ou des demandes d'autorisations.

Les avantages du nouveau portail ACPR :



Un **point d'entrée unique** avec l'ACPR



Une **typologie de demandes adaptée** à vos besoins



La garantie du **bon interlocuteur** pour chaque sujet



Un **suivi facilité de vos échanges**



La **sécurisation de vos messages** et du partage de documents

Vous serez **accompagnés à la prise en main du nouveau portail** à l'aide d'une documentation utilisateurs disponible prochainement.



Pour toute question, veuillez vous adresser à votre interlocuteur habituel.